

Formation spécialisée du CSAL : Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025

Toulouse, le 6 novembre 2025

Vous trouverez la **déclaration liminaire de la CGT** sur notre site via le lien ci-dessous :

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/instances/formation-specialisee-ex-chs-ct/article/declaration-liminaire-cgt-a-la-formation-specialisee-du-csal-du-26-septembre>

Le comité social d'administration en formation spécialisée (CSA FS) s'est réuni le vendredi 26 septembre 2025. L'ordre du jour était le suivant :

- **1/ Validation du PV de la FS du 1er avril 2025**
- **2/ Emménagement de la TTA et du CCA**
- **3/ Rapport annuel 2024 de la médecine du travail**
- **4/ Information sur le plan d'action relatif à la prévention des actes suicidaires**
- **5/ Retour sur la visite de service de St Alban**
- **6/ Bilan périodique des fiches de signalement**
- **7/ Budget**
- **8/ Questions diverses**

Emménagement de la TTA et du CCA :

- Sur la Trésorerie de Toulouse Amendes (TTA) :

Le déménagement des Carmes vers la Cité est prévu pour les 17, 18 et 19 novembre 2025. Pour évoquer ce sujet, nous avons convoqué un expert en poste à la TTA.

Notre camarade, débutant son intervention par la présentation de son service, a été très rapidement interrompu de façon discourtoise par le président de l'instance. En dépit de cette tentative de déstabilisation et ce manque flagrant de respect, notre camarade a continué calmement la présentation de son service. Le président lui, très agacé, préférera quitter la salle ! C'est vrai que relater les difficultés du service pour accomplir ses missions actuelles et faire part de la grande inquiétude des agents vis-à-vis de la prise en charge future de nouvelles missions (traitement du courrier et accueil physique) n'a certainement pas sa place dans une instance censée traiter de la sécurité et de la santé au travail !!!

En effet, alors que les collègues sont déjà submergés par la masse de dossiers en instance, en sous-effectif et pas formés à la mission de réception physique du public, ils ne voient comment ils vont pouvoir faire face !

Enfin, loin de s'en tenir aux constats, notre camarade a proposé des actions concrètes en matière d'effectif, de formation des collègues ou de report de la date d'ouverture de l'accueil.

Certaines mesures ont pu trouver écho auprès de la direction, d'autres moins...

L'affichage avant tout ! Pour la CGT Finances Publiques 31, l'administration doit répondre aux inquiétudes des agents de la TTA en donnant les moyens humains et matériel ainsi que du temps de formation afin que l'ouverture de l'accueil au public ainsi que la mission courrier se fassent dans de bonnes conditions !



La CGT FiP 31 restera très attentive aux conditions de travail des collègues et un tract plus détaillé sur le sujet sera très prochainement disponible.

- Sur le centre de Contact Amendes (CCA) :

Aucune date précise n'est encore arrêtée pour le déménagement. Cela pourrait intervenir au printemps en fonction de la date de vente de l'immeuble des Carmes. La direction a entamé une



réflexion sur une extension des espaces de travail à la nouvelle cité administrative en prenant sur une salle de réunion et une salle de formation, une prise de conscience bien tardive sur fond de politique de densification chère à l'ancienne première ministre Borne, densification, nous l'avons rappelé, doit concerner en cas d'application la totalité des agents y compris les cadres. Pour exemple, des agents du futur centre de contact amendes vont

se retrouver, si rien ne change d'ici-là, avec une surface agent de 6,44 m² et des bureaux d'encadrants de 21 ou 22m²...



Quelques points soulevés par notre déclaration liminaire : sur le droit d'alerte déposé le 18 septembre 2025 concernant une salariée de l'entreprise prestataire de ménage et l'absence de réponse de l'administration, cette dernière a une nouvelle fois botté en touche, l'inspecteur sécurité santé au travail a été sollicité sur le sujet : *c'est l'employeur entreprise extérieure qui est tenue à des obligations cela dépend de la FS de l'entreprise employeur sauf si ce sont les injonctions de l'entreprise donneur d'ordre qui sont à l'origine. La FS peut se saisir de la situation en demandant le plan de prévention écrit en lien avec la FS de l'entreprise.*

Rapport annuel 2024 de la médecine du travail

Une fois de plus, le bilan annuel montre une dégradation des conditions de vie au travail avec des conséquences directes sur la santé des agents.

De plus en plus d'aménagements de postes sont préconisés par la médecine de prévention ceci dans un contexte de forte densification des espaces de travail qui compliquent leur mise en place.

Le collectif de travail est également mis à mal, ce qui affecte directement l'état de santé au travail des agents. Il est nécessaire de remettre en place les réunions de travail, en priorisant le collectif, la mutualisation, une organisation transparente, juste et équilibrée, base indispensable pour éviter les trop nombreuses tensions observées depuis quelques années dans les équipes. C'est de la prévention primaire qui constitue, nous le rappelons sans cesse, une priorité en matière de prévention des risques et cela commence surtout par mettre à disposition des services les moyens nécessaires pour fonctionner, notamment des emplois supplémentaires et des applications fiables.



Information sur le plan d'action relatif à la prévention des actes suicidaires

Sujet grave au demeurant, selon les chiffres, 16 suicides et 14 tentatives en 2025, en 2024, 9 suicides et 13 tentatives.

Suite à l'augmentation des actes suicidaires à la DGFIP depuis le 01/01/2025, un plan d'action a été élaboré visant à identifier au plus tôt les situations de fragilité.

Désormais, toute tentative de suicide ou suicide déclenchera automatiquement une enquête en lien avec le CSA en FS.

Ce plan prévoit un volet prévention, soit une amélioration des échanges entre le service RH et les acteurs de prévention, une sensibilisation des encadrants (ateliers, information), et des formations.

Un deuxième volet prévoit des actions dans le but de renforcer de la cohésion des équipes, notamment rappeler aux chefs de service **l'importance des réunions d'échanges sur l'organisation du travail**..... et un projet de mise en place d'un « réseau sentinelle », proposition de la médecine de prévention (réseau de secouristes en santé mentale).

Il manque dans ce plan les ajustements nécessaires de l'organisation du travail pour prévenir les risques psychosociaux ou bien les risques psycho-organisationnels : il est urgent de remettre du sens au travail en disant stop au morcellement du travail.



La CGT invite chaque agent à l'occasion des réunions de service de s'emparer de ce sujet et de proposer collectivement une autre façon de travailler en traitant une mission de A à Z.

La médecin de prévention propose sur ce sujet qu'un service puisse être expérimentateur (un SIE par exemple).

Bilan périodique des fiches de signalements

Il s'agissait d'un point d'étapes, nous avons relevé l'augmentation des fiches y compris de celles transmises en interne. En effet, nous constatons en tant que représentants des personnels la multiplication des tensions entre collègues : de notre expérience et analyse, il y a urgence de traiter les sujets de discrimination, de respect, et l'amélioration du collectif de travail.

Sur les fiches faites en externe, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil du public (procédés, signalétique, moyens humains).

En outre, nous avons constaté une hausse des fiches anonymisées (externes ou internes).

Nous ne remettons pas en cause le libre choix des collègues.

Toutefois, il est bon de rappeler que les fiches anonymisées ne permettent pas aux représentants des personnels, soumis à la discrétion professionnelle, leurs études exhaustives étant donné qu'aucun élément n'est transmis par l'administration.



Budget 2025 :

Les formations « self défense » et de maison de la psychologie pour les cadres seront financées par le budget régional. Pour le reste, le nouveau marché du ménage n'ayant pas prévu le **nettoyage des moquettes**, c'est le budget du CSA en FS qui va pallier ce manque en attendant, nous dit la

direction, de retirer la moquette du site du Mirail. Après avoir pris connaissance de la surface à changer, la marche financière est semble-t-il trop haute...

Pour le reste, c'est l'acquisition de matériels dans le cadre d'aménagements de postes qui a été votée.

Sur les propositions d'actions de la CGT est à nouveau intervenue sur les points suivants :



- un recensement des besoins de **douches** sur l'ensemble des sites pour un éventuel plan d'actions sur le sujet ;
- des diagnostics énergétiques complémentaires dans deux **logements de gardiens** sur les trois diagnostics déjà effectués : deux diagnostics sont en C et nécessitent des actions d'améliorations dans un contexte de fin de gratuité des fluides pour les gardiens concierges ;
- un système de fixation vélos pour le **SGC de Revel** ;
- la rénovation des toilettes du **SIE de Muret**.

Les questions diverses et observations de vos représentants :

- nous avons demandé une **attention et un suivi tout particulier des agents en arrêt de travail prolongé** concernant la réforme de la complémentaire santé et de la prévoyance qui se concrétise au 01 janvier 2026. Le service RH-Conditions de Vie au Travail (CVT) a prévu de contacter par courriel ou bien par téléphone pour s'assurer qu'ils ont le niveau d'information nécessaire.

- un **questionnaire** réalisé par la CGT et validé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, à l'attention des agents qui assurent des permanences en **accueils de proximité**, a été remis à l'administration pour diffusion : ce questionnaire synthétise un ensemble de points qui vise à mettre à jour les pistes d'amélioration d'exercice au sein de ces structures (sécurité, matériel, connexion....).



- l'ensemble des agents du département ont été destinataires d'un courriel le 13/06/2025 sur le sujet des **batteries qui équipent vélos et trottinettes** : en résumé, il est interdit de stocker les batteries à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur si exposition au soleil (risque d'incendie). Sur une partie des sites, c'est très compliqué voire impossible. Quelles solutions préconise l'administration suite à l'envoi de courriel ? Aucune à ce jour.....

- l'espace rénové près de l'entrée du **CDIF de Muret** présente à l'issue des travaux de nombreux fils au sol, il est nécessaire de disposer des goulottes afin d'éviter les chutes et les prises arrachées.

- la CGT demande la **gratuité de la préparation du concours interne normal d'inspecteur des finances publiques**. Aujourd'hui, un agent doit payer environ **100 euros** pour préparer ce concours (IGPDE, envoi des devoirs et retour des corrections).

Vos représentant·es CGT CSAL en Formation spécialisée
Stéphane Boy, Nathalie Crozet, Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene
Géraldine Poinot Rera et Jean-Marc Serval
Matthieu Perret (expert)

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)